



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19 : point de situation en Normandie

### SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

#### Un taux d'incidence régional qui poursuit son augmentation

Au 26 octobre, le taux d'incidence augmente de +10,1 % par rapport à la semaine passée pour s'établir à 33,57, contre 30,33 lors du dernier point de situation. La Normandie confirme son entrée dans une phase de croissance depuis plusieurs jours. À l'exception du département de l'Orne et de la Seine-Maritime, tous les départements présentent une augmentation de leur incidence. Le Calvados affiche l'incidence la plus élevée (47,15 cas pour 100 000 habitants, soit une augmentation de 36,4% en une semaine) et approche du seuil d'alerte fixé à 50 cas pour 100 000 habitants.

Normandie : + 10,1 % (taux d'incidence SPF du 17/10 au 23/10 : 33,57)

Calvados : + 36,4 % (taux d'incidence SPF du 17/10 au 23/10 : 47,15)

Eure : + 4,9 % (taux d'incidence SPF du 17/10 au 23/10 : 42,45)

Manche : + 45,1 % (taux d'incidence SPF du 17/10 au 23/10 : 21)

Orne : - 23,4 % (taux d'incidence SPF du 17/10 au 23/10 : 21,3)

Seine-Maritime : - 2,9 % (taux d'incidence SPF du 17/10 au 23/10 : 29,4)

Comme sur le reste du territoire, la circulation du virus montre des signes de reprise en Normandie. Par ailleurs, le contexte sanitaire est celui d'une probable co-circulation du virus grippal, des autres virus de l'hiver et du coronavirus. **Dans ce contexte, restons vigilants : le respect des gestes barrières est essentiel**, notamment en présence de personnes fragiles ou en cas d'interaction avec plusieurs personnes dans des lieux clos : port du masque, lavage des mains, limitation des interactions sociales, aération régulière des locaux.

#### Baisse de l'activité hospitalière liée à la Covid-19

La situation observée dans la région reste à ce jour sans impact sur l'offre de soins hospitalière. Au 25 octobre, 284 personnes hospitalisées (contre 307 la semaine dernière) sont atteintes de la COVID-19 dont 20 en réanimation (contre 18 lors du dernier point de situation).

#### Un taux de positivité stable

Entre le 17 et le 23 octobre, 89 782 personnes ont été testées dont 1 109 (1 002 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité s'établit à 1,24 % (contre 0,9% la semaine précédente).

#### Évolution de la prise en charge des tests de dépistage de la COVID depuis le 15 octobre 2021

Comme annoncé par le Président de la République le 12 juillet dernier, la fin de la gratuité générale des tests de dépistage de la Covid-19 a été mise en œuvre le 15 octobre 2021. Depuis cette date, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie comme c'était le cas depuis le début de la crise sanitaire. Le Gouvernement continue ainsi à encourager à la vaccination, qui constitue la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres et la clé de la sortie durable de crise.

Les effets de cette politique du Tester-Alerter-Protéger, renforcés par les mesures mises en œuvre au cours de l'été, et les progrès de la campagne vaccinale, permettent aujourd'hui d'adapter la stratégie de dépistage. Dans ce cadre, seuls les tests réalisés dans un but de dépistage sont désormais pris en charge par l'Assurance maladie afin de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants d'intérêt. Les tests réalisés en vue d'obtenir un passe sanitaire sont quant à eux devenus payants.

Depuis le 15 octobre 2021, afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, continuent à bénéficier d'une prise en charge les personnes :

- ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
- mineures ;
- identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par l'Agences régionale de santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
- présentant une prescription médicale ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Dans ce contexte, les opérations éphémères organisées par l'ARS Normandie sont réservées aux bassins de vie marqués par des taux d'incidence élevés, afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus.

## VACCINATION

### La Normandie mobilisée pour la vaccination

La vaccination, marquée aujourd'hui par la campagne de rappel, se poursuit à rythme soutenu en Normandie. Avec 5 269 517 injections réalisées au 24 octobre (2 696 768 primo-injections et 2 642 621 vaccinations complètes), la région affiche un taux de primo-injections de la population éligible de 86 % et un taux de vaccination complète à 84,7 % (17/10 - Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS).

Ces deux taux continuent d'être supérieurs aux moyennes nationales (80,4 % pour les primo et 78,9 % pour les schémas complets).

### Un renforcement de la place des professionnels de ville permettant d'adapter l'organisation de la campagne vaccinale sur les territoires

Pour améliorer encore le taux de vaccination des Normands et accélérer la campagne de rappel en cours, l'ARS et les préfetures, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, en centre de vaccination, en ville, en aller-vers, font évoluer l'offre vaccinale au regard de la demande, tout en maintenant une bonne accessibilité à la vaccination sur chaque territoire. Il s'agit :

- de renforcer la place des soins de ville (peuvent vacciner en ville : pharmaciens, médecins, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, laboratoires de biologie médicale (LBM) et services de santé universitaires (SSU)) ;
- d'adapter les organisations des centres au regard de l'activité (amplitudes horaires par exemple) ;
- tout en étant en mesure, si besoin, d'augmenter de nouveau les capacités des centres à leur niveau antérieur.

4 542 professionnels de ville sont ainsi mobilisés pour la vaccination en Normandie.

Par ailleurs, pour faciliter la vaccination des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, **les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance Maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, lancent dans chaque département une campagne de vaccination à domicile pour les personnes âgées de 80 ans et plus.**

### Les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19 menées conjointement

Pour favoriser la synergie des campagnes de vaccination de rappel contre la Covid-19 et de vaccination contre la grippe et ainsi assurer un haut niveau de protection pour les populations les plus fragiles, il est possible d'injecter concomitamment le vaccin antigrippal et le vaccin contre la Covid-19.

Depuis le 22 octobre, les professionnels de santé (médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien) peuvent éditer les bons de vaccination, délivrer et administrer le vaccin contre la grippe aux personnes ciblées par les recommandations (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes souffrant de pathologies chroniques, personnes obèses avec un IMC supérieur à 40 kg/m<sup>2</sup>, femmes enceintes, l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque et des personnes immuno déprimées). Pour toute interrogation, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin, pharmacien, infirmier.

### La campagne de rappel vaccinal bat son plein

**Tous les 65 ans et plus sont concernés par l'administration d'une dose de rappel** pour maintenir leur protection vaccinale, de même que **tous les professionnels exerçant dans le champ sanitaire et médico-social**. Malgré une hausse de +7,9% de doses de rappel, (142 830 injections depuis le lancement de la campagne de rappel), cette dynamique doit s'intensifier : se faire administrer le rappel dès qu'on est éligible, c'est se protéger.

Dans le détail, les conditions du rappel vaccinal sont les suivantes :

- 6 mois après la dernière injection du schéma initial :
  - Les résidents des EHPAD et des USLD ;
  - Les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile ;
  - Les personnes à très haut risque de forme grave ;
  - Les personnes atteintes de comorbidité(s) ;
  - Les personnes sévèrement immunodéprimées (ces personnes peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical) ;
  - L'entourage d'une personne immunodéprimée ;
  - Les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompiers.
- 4 semaines après la dernière injection du schéma initial :
  - Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen.

Le rappel vaccinal se fait uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé précédemment.

Service Communication ARS Normandie -

Mél : [ars-normandie-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-presse@ars.sante.fr)

Pour tous ces publics (hors résidents des EHPAD et des USLD pour qui la campagne de rappel a débuté mi-septembre directement au sein des établissements), **la vaccination est possible en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé de ville.**

**Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :**

**[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr) et [www.sante.fr](http://www.sante.fr)**

## CIRCULATION DU VIRUS

### • Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

### • Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire\*)



### • Nombre de reproduction effectif (R0)



\* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

### • Variants

A noter : de nouvelles modalités de suivi et de criblage, autour des mutations significatives et non plus des variants sont en cours de déploiement. Les mutations recherchées dans un premier temps seront « E484K », « 484Q » et « L452R ».

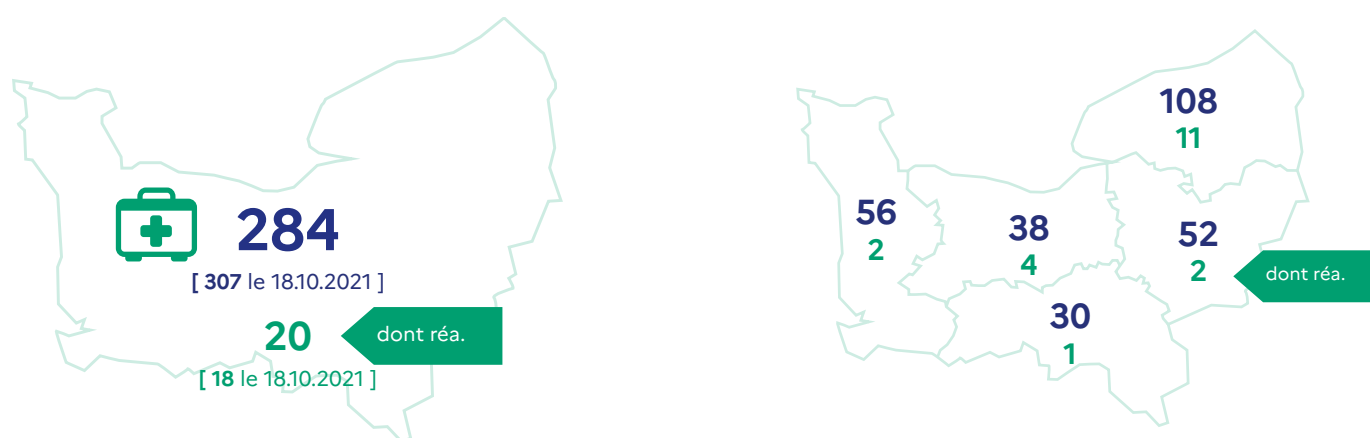
Plus d'infos sur le suivi des variants : [cliquez ici](#).

### • Clusters




	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Autres
Normandie	28	1	3	4	14	2	4	-
Calvados	5	-	1	-	3	1	-	-
Eure	8	-	-	2	4	-	2	-
Manche	2	1	1	-	-	-	-	-
Orne	3	-	-	-	2	1	-	-
Seine-Maritime	10	-	1	2	5	-	2	-

## ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 25.10.2021



### • Taux d'occupation

  
7,9%

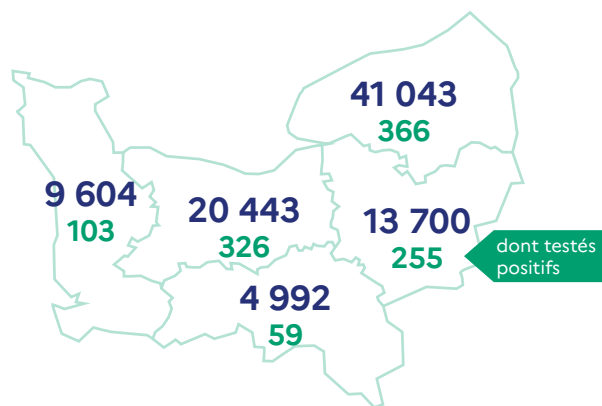
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation  
 (patients Covid) / Capacité initiale

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

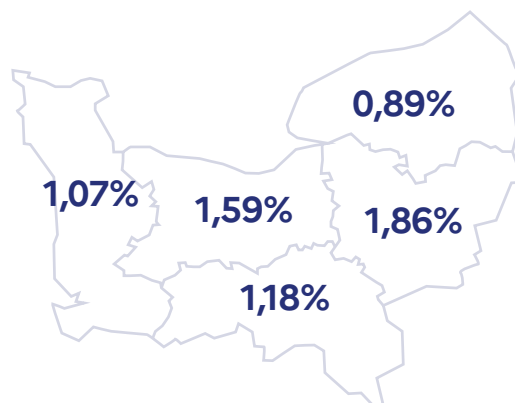
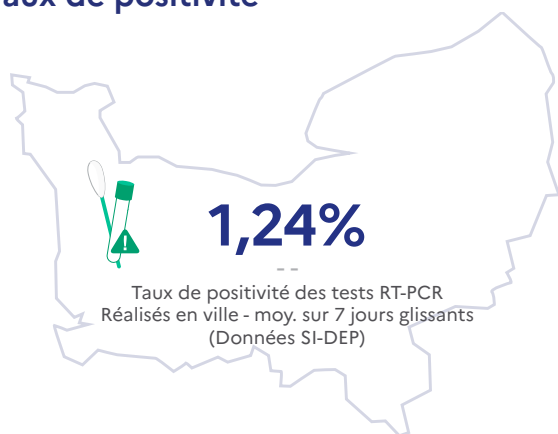
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	284	20	15 730	3 547
Calvados	38	4	2 967	644
Eure	52	2	2 092	512
Manche	56	2	1 639	394
Orne	30	1	1 803	362
Seine-Maritime	108	11	7 229	1 635

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 4 488 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

## DÉPISTAGES (SOURCE SPF)

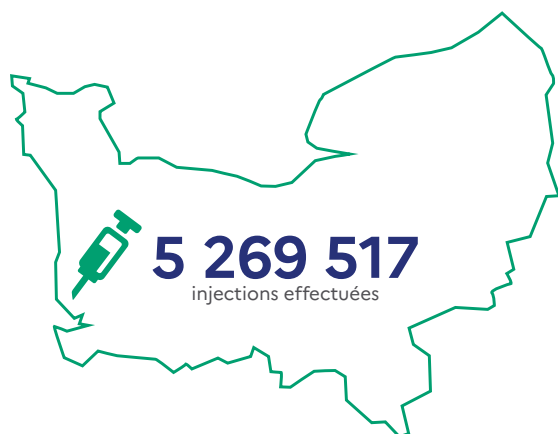


### • Taux de positivité



Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

## VACCINATION au 24.10.2021



**2 696 768**  
primo injections

**2 642 621**  
vaccinations complètes

Au 17 octobre 2021 :

source : ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS



**84,7%**

des Normands éligibles  
complètement vaccinés



**86%**

des Normands éligibles  
primo vaccinés